L'HEBDOMADAIREDU FOOTBALL AMATEUR

N°503

JEUDI 25 FEVRIER 2021





COUPES

RÉUNION DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

Président : M. Pierre LONGERE. Présent : M. Jean-Pierre HERMEL,

COUPE DE FRANCE 2020/2021

LE CALENDRIER DES TOURS

Samedi 13 et 14 Février : 8ème tour. Samedi 20 et 21 Février : 32ème de finale.

REGLEMENT:

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FMI:

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, sous peine de sanction financière.

EQUIPEMENTS:

Les équipements ont été fournis lors du tirage du 4ème tour avec PORT OBLIGATOIRE.

COURRIERS RECUS

U.S. FEURS: Noté

CLUBS QUALIFIES POUR LE 8ÈME TOUR DE LA COUPE DE FRANCE

NATIONAL: F.C. ANNECY

NATIONAL 2: G.F.A. RUMILLY VALLIERES, LE PUY F.43 AUVERGNE, ANDREZIEUX BOUTHEON F.C., F.C.

CHAMALIERES, A.S. SAINT PRIEST

REGIONAL 1: U.S. FEURS, F.C. VENISSIEUX

La Commission adresse ses félicitations à tous les Clubs.

CARNET NOIR

La Commission a la douleur de vous informer du décès de M. Claude OLIVIER, ancien membre des Commissions régionales « féminines » et « Coupes. Sincères condoléances à sa famille.

Pierre LONGERE, Jean Pierre HERMEL,

Président de la Commission Secrétaire de séance







Cette Semaine

Coupes 1-8-13
Arbitrage 2-5-9
Délégations 4
Contrôle des Mutations 6-11-14
Appel Réglementaire 8

En dernière page lien pour consulter le PV paru récemment sur le site internet de la LAURAFoot

Statut des Educateurs

et Entraîneurs de Football 14

ARBITRAGE

RÉUNION DU 1ER FÉVRIER 2021

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

Dans l'attente de décisions permettant une reprise des compétitions autres que la Coupe de France, la Commission Régionale de l'Arbitrage, en l'état des informations connues à ce jour :

- demande aux arbitres d'être prêts physiquement pour une reprise des compétitions et de monter progressivement en puissance afin d'éviter toute blessure ultérieure dans cette période particulière.
- informe les arbitres et observateurs que les observations pourront reprendre de suite compte tenu des circonstances exceptionnelles du calendrier et que des modifications dans les systèmes d'observations et de classements pourront avoir lieu en fonction de l'évolution éventuelle du système des compétitions.
- mettra en place des visio ou audio conférences par groupes pour les autres catégories en fonction des dates de reprise lorsqu'elles seront définies.
- rappelle à tous les arbitres et observateurs jeunes et seniors que leurs éventuelles indisponibilités doivent être à jour sur MON COMPTE FFF depuis mi-décembre.

INDISPONIBILITES

Compte tenu d'une reprise espérée des compétitions, la CRA demande à tous les arbitres et observateurs jeunes et seniors de mettre à jour leurs éventuelles indisponibilités dès maintenant sur MON COMPTE FFF.

REUNIONS ARBITRES ET

OBSERVATEURS

Des réunions en visioconférence et téléphoniques seront

programmées par catégories et groupes. Les modalités et programmations vous seront communiquées ultérieurement.

Il est demandé aux arbitres de continuer à se maintenir au niveau physiquement individuellement selon les directives sanitaires.

AGENDA

Les formations initiateurs en arbitrage, FIA Futsal et rassemblement des espoirs féminines seront reprogrammées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

ATTENTION NOUVELLES

DISPOSITIONS

Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site internet de la LAuRAFoot ainsi que sur le PV CRA où de nouvelles informations pourront vous être communiquées.

Recommandation de l'Assurance Maladie : aucun contact physique ni du coude, ni du poing.

ANNUAIRE DES OFFICIELS

L'édition 2020/2021 a été publiée. Elle a été transmise aux clubs par l'intermédiaire de Footclubs et aux officiels sur Mon Compte FFF rubrique Documents.

OBSERVATIONS

Les groupes d'observations sont à consulter dans la rubrique Document de votre accès personnel à Mon Compte FFF. Les arbitres seniors (hors féminines et groupe espoirs FFF R1P, R2P et R3P) qui n'y seraient pas doivent envoyer un mail au responsable désignation observateur de leur catégorie.

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - <i>Mail</i> : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - <i>Mail</i> : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - <i>Mail</i> : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - <i>Mail</i> : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - <i>Mail</i> : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - Mail : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	☎ 06 76 54 91 25 - <i>Mail</i> : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - <i>Mail</i> : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - <i>Mail</i> : jcvincent2607@gmail.com
VIGUES Cyril	Observateurs JAL Cand JAL	☎ 06 61 63 27 94 - Mail : cyril.vigues@laposte.net

RESERVE COUPE DE FRANCE 7T:

Aurélien SAUNIER, Victor PEREIRA, Muhammet GUNES, Ivan ADOBATI, Mohamed BOURAS, Hilal FADLI, Mathieu GARCIA Stefano LONGO, Patrick MIALLET.

Le Président, La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA Nathalie PONCEPT





DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

Président : M. LONGERE Pierre. Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON BernardM. BRAJON DanielTél : 06-32-82-99-16Tél : 06-82-57-19-33Mail: lraf.ooluneoosoleil@gmail.comMail: brajond@orange.fr

RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Heure d'arrivée du Délégué : 2 heures avant le match. Arrivée des équipes : 1h30 avant le match.

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

<u>FEUILLE DE RECETTE</u> : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

BORDEREAU EMARGEMENT COVID: A présenter par les deux clubs avant la rencontre. Ceux-ci sont conservés par le délégué jusqu'à nouvel ordre.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

<u>Heure d'arrivée</u>: 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d''envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci ainsi que <u>s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté</u>.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au

Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

<u>Banc Délégué</u>: La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

<u>Nom de l'Observateur d'Arbitre</u> : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

<u>Indisponibilités</u>: Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

<u>Port du masque</u> : OBLIGATOIRE pour les délégués pendant la durée de leur mission.

BORDEREAUX EMARGEMENT COVID (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Ceux-ci sont à conserver par les Délégués à l'issue de la rencontre jusqu'à nouvel ordre.

COUPE DE FRANCE (8èME TOUR)

La FMI est sous la responsabilité du Délégué. Transmission dès la fin de la rencontre.

COURRIERS RECUS

- M. HOULBREQUE : Rapport suite à rencontre 6ème tour Coupe de France. Noté.
- M. VENUAT : Rapport suite à rencontre 6ème tour Coupe de France. Noté.
- M. VACHETTA: Noté
- M. CHANTEMESSE : Indisponibilité. Prompt rétablissement.

Pierre LONGERE, Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission Secrétaire de séance



ARBITRAGE

RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2021

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr) Secrétaire : Nathalie PONCEPT

Dans l'attente de décisions permettant une reprise des compétitions autres que la Coupe de France, la Commission Régionale de l'Arbitrage, en l'état des informations connues à ce jour :

- demande aux arbitres d'être prêts physiquement pour une reprise des compétitions et de monter progressivement en puissance afin d'éviter toute blessure ultérieure dans cette période particulière.
- informe les arbitres et observateurs que les observations pourront reprendre de suite compte tenu des circonstances exceptionnelles du calendrier et que des modifications dans les systèmes d'observations et de classements pourront avoir lieu en fonction de l'évolution éventuelle du système des compétitions.
- mettra en place des visio ou audio conférences par groupes pour les autres catégories en fonction des dates de reprise lorsqu'elles seront définies.
- rappelle à tous les arbitres et observateurs jeunes et seniors que leurs éventuelles indisponibilités doivent être à jour sur MON COMPTE FFF depuis mi-décembre.

INDISPONIBILITES

Compte tenu d'une reprise espérée des compétitions, la CRA demande <u>à tous les arbitres et observateurs jeunes et seniors</u> de mettre à jour leurs éventuelles indisponibilités dès maintenant sur MON COMPTE FFF.

REUNIONS ARBITRES ET

OBSERVATEURS

Des réunions en visioconférence et téléphoniques seront programmées par catégories et groupes. Les modalités et

programmations vous seront communiquées ultérieurement.

Il est demandé aux arbitres de continuer à se maintenir au niveau physiquement individuellement selon les directives sanitaires.

AGENDA

Les formations initiateurs en arbitrage, FIA Futsal et rassemblement des espoirs féminines seront reprogrammées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

ATTENTION NOUVELLES

DISPOSITIONS

Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site internet de la LAuRAFoot ainsi que sur le PV CRA où de nouvelles informations pourront vous être communiquées.

Recommandation de l'Assurance Maladie : aucun contact physique, ni du coude, ni du poing.

ANNUAIRE DES OFFICIELS

L'édition 2020/2021 a été publiée. Elle a été transmise aux clubs par l'intermédiaire de Footclubs et aux officiels sur Mon Compte FFF rubrique Documents.

OBSERVATIONS

Les groupes d'observations sont à consulter dans la rubrique « Document » de votre accès personnel à Mon Compte FFF. Les arbitres seniors (hors féminines et groupe espoirs FFF R1P, R2P et R3P) qui n'y seraient pas doivent envoyer un mail au responsable désignation observateur de leur catégorie.

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - <i>Mail</i> : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - <i>Mail</i> : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - <i>Mail</i> : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - <i>Mail</i> : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	☎ 06 76 54 91 25 - <i>Mail</i> : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - <i>Mail</i> : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - <i>Mail</i> : jcvincent2607@gmail.com
VIGUES Cyril	Observateurs JAL Cand JAL	☎ 06 61 63 27 94 - <i>Mail</i> : cyril.vigues@laposte.net

RESERVE COUPE DE FRANCE 8T:

Tawbane KANI, Brice BAYOUR, Willy BERTOLOTTI, Jonathan THESSERRE

Le Président, La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA Nathalie PONCEPT

CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2021

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents: MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Assiste : Mme GUYARD, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs): Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

OPPOSITIONS, ABSENCES ou

REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 273

O. SALAISE RHODIA (504465) – BALDAIA GUEDES PINTO Joao (vétéran) – club quitté : F. C. AGNIN (582776)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission mais qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Par ces motifs, la Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 274

O. SALAISE RHODIA (504465) – EL HANNACH Zouhir (senior) et CANGAYA Oguzhan (U16) – club quitté : F. C. RAMBERTOIS (554458) Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté aux demandes d'accord hors période, Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission dans le délai imparti,

Considérant qu'il n'a pas de motif réel à s'opposer aux départs. Par ces motifs, la Commission libère les joueurs et amende le club quitté de 33 euros x 2 pour absences de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 275

M.O.S. 3 RIVIERES F.C - 580951 - DOUTRE Martin et RESSOT Axel (U13) - club quitté : C.F. ESTRABLIN (534255)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donné ses explications,

Considérant qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Par ces motifs, la Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 276

MARIGNIER SP. – 515966 – KHALDI Fatima (senior F) – club quitté : U.S. MAGLAND (517341) Considérant que le club quitté avait fait opposition à la mutation de la joueuse et qu'elle était restée en l'état.

Considérant que le club a confirmé, par mail, lever l'opposition émise à l'encontre de celle-ci,

Par ces motifs, la Commission libère la joueuse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER Nº 277

MARIGNIER SP. - 515966 - CHALUT Mathilde. MICHEL Salomé (U19F), TABERLET Kélia (U17F) - club quitté : CLUSES FOOTBALL CLUB (519170)

Considérant la demande de dispense du cachet mutation suite à l'inactivité du club quitté en féminines pour laquelle le club demande l'application des articles 117/b des RG de la FFF et l'article 7.3 des R.G. de la LAURAFoot,

Considérant qu'à ce jour, le club quitté n'a pas déclaré officiellement celle-ci à la Ligue,

Considérant la situation du club à ce jour pour éventuel application des articles demandés :

- l'article 117/b des RG de la FFF : cet article stipule qu'est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit........ à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).

Or les licences ont été demandées avant que la Ligue déclare une mise en inactivité officiellement,

- l'article 7.3 des R.G. de la LAuRAFoot : cet article stipule que : « lorsqu'un club n'a pas engagé d'équipe depuis au moins une saison dans une ou plusieurs catégories, et qu'aucun engagement dans cette ou ces mêmes catégories n'est déclaré sur la saison en cours, en cas de réclamation d'un club auprès de la LAuRAFoot et après vérification des services administratifs, le club concerné sera déclaré en inactivité partielle ou totale, avec rétroactivité au 1er juin précédant la demande,

Il n'est pas applicable au cas de ces joueuses car le club avait engagé des équipes la saison dernière dans ces catégories. Par conséquent il ne peut y avoir de rétroactivité.

Par ces motifs, la Commission ne peut donner une suite favorable à la demande.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 278

MARIGNIER SP. - 515966 - JUSTO Thomas (U19) - club quitté : ES THYEZ (517778)

MARIGNIER SP. - 515966 - LENOUVEL Grégory (U19) - club quitté : ES CERNEX (520593)

Considérant la demande de dispense du cachet mutation suite à l'inactivité du club quitté,

Considérant qu'à ce jour, le club quitté n'a pas déclaré officiellement celle-ci à la Ligue,

Considérant l'article 7.3 des R.G. de la LAuRAFoot stipulant que : « lorsqu'un club n'a pas engagé d'équipe depuis au moins une saison dans une ou plusieurs catégories, et qu'aucun engagement dans cette ou ces mêmes catégories n'est déclaré sur la saison en cours, en cas de réclamation d'un club auprès de la LAuRAFoot et après vérification des services administratifs, le club concerné sera déclaré en inactivité partielle ou totale, avec rétroactivité au 1er juin précédant la demande.

Un courrier électronique sera au préalable envoyé au club concerné pour s'assurer que ce dernier ne souhaite pas engager d'équipe pendant la saison en cours ».

Considérant également que le district de Haute Savoie Pays de Gex a confirmé par mail ne pas avoir de championnat U19 cette saison,

Considérant la décision du Conseil de Ligue à ce sujet,

Par ces motifs, la Commission modifie les licences sans cachet mutation en vertu de l'article 117/b, pour évoluer dans la catégorie d'âge uniquement.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission, Secrétaire de la

Commission,

Khalid CHBORA Bernard ALBAN

COUPES

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA.

COUPE DE FRANCE 2020/2021

LE CALENDRIER DES TOURS :

Samedi 20 et 21 Février : 32ème de finale. Samedi 6 et 7 Mars : 16ème de finale.

REGLEMENT:

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FMI:

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, sous peine de sanction financière.

CLUBS QUALIFIES POUR LES 32ème DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE :

NATIONAL: FC ANNECY

NATIONAL 2 : GFA RUMILLY VALLIERES, LE PUY 43 AUVERGNE, FC CHAMALIERES

La Commission adresse ses félicitations à nos quatre représentants pour la suite de la compétition.

Pierre LONGERE, Vincent CANDELA,
Président de la Commission Secrétaire de séance

APPEL REGLEMENTAIRE

CONVOCATION

DOSSIER N°11R: Appel du DOMTAC FC en date du 07 janvier 2021 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 30 novembre 2020 ayant refusé d'accorder une dérogation à M. DEYGAS Yann, celui-ci n'ayant pas le diplôme requis pour représenter l'équipe au niveau R2 Seniors Masculins.

L'appel précité sera examiné par la Commission Régionale d'Appel lors de la séance du :

SAMEDI 27 FEVRIER 2021 À 13H30

Au siège de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, 350B Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon*.

EN VISIOCONFERENCE

Avec l'antenne de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli à Cournon D'Auvergne.

(*SOUS RESERVE DES DECISIONS GOUVERNEMENTALES RELATIVES A LA CRISE SANITAIRE)

Sont convoqués :

 M. DRESCOT Dominique, Président de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football ou son représentant muni d'un pouvoir.

Pour le DOMTAC FC :

- M. BOUTARBOUCH Hamid, Président ou son représentant muni d'un pouvoir.
- M. DEYGAS Yann, éducateur.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 183 des Règlements Généraux de la FFF.

L'intéressé ou le club peut se faire assister ou représenter par tout Conseil de son choix et indiquer <u>48 heures avant la réunion</u> le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier. Il est précisé qu'aucune copie du document ne sera transmise aux parties et à leurs Conseils.

Lors de la séance tous les participants doivent justifier leur identité, aucune personne n'étant auditionnée sans justification de celle-ci, à l'aide de leur licence FFF ou d'une pièce officielle.

La Commission vous saurais gré de bien vouloir préparer à son intention un mémoire en réponse ou à remettre le jour de l'audition.

Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se présenter devra fournir un justificatif et un rapport détaillé sur les évènements et son propre comportement, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

En raison de l'éloignement géographique de certains membres de la Commission Régionale d'appel, une conférence audiovisuelle aura lieu entre l'établissement de Cournon d'Auvergne et le siège de la Ligue à Lyon. En cas de refus d'utilisation de la visioconférence, merci de nous en informer au moins 48 heures avant l'audition.

ARBITRAGE

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2021

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

MON COMPTE FFF DEVIENT PORTAIL DES OFFICIELS (PDO)

Nous vous informons que l'interface « Mon compte FFF », utilisée par les officiels depuis plusieurs années, est remplacée par un nouvel outil appelé « Portail des officiels » (PDO), à compter du **mardi 16 février**.

Comme « Mon compte FFF », cet espace digital complet met à la disposition des arbitres, observateurs et observatrices ainsi que des délégué(e)s de match licencié(e)s de la FFF un ensemble d'outils permettant de mener leur mission tout au long de la saison.

Dans cette nouvelle version, le design et l'ergonomie ont été totalement repensés dans le but de proposer un accès simplifié aux différentes fonctions et d'optimiser l'expérience mobile.

En se connectant à leur profil avec les mêmes identifiants que sur « Mon compte FFF », les officiels peuvent, via un tableau de bord de navigation, utiliser plusieurs fonctionnalités dont :

- Un accès direct aux désignations ;
- Une consultation et rédaction en ligne des rapports ;
- Une déclaration des indisponibilités ;
- Une consultation de documents mis à disposition par le centre de gestion;
- Un accès aux communications de leur centre de gestion.

Pour les officiels ne disposant pas encore de compte, il est tout à fait possible d'en créer un directement sur PDO.

Ce nouvel outil, est accessible à l'adresse : https://officiels. fff.fr/, en lieu et place de « Mon compte FFF ».

INFORMATIONS

Dans l'attente de décisions permettant une reprise des compétitions autres que la Coupe de France, la Commission Régionale de l'Arbitrage, en l'état des informations connues à ce jour :

- demande aux arbitres d'être prêts physiquement pour une reprise des compétitions et de monter progressivement en puissance afin d'éviter toute blessure ultérieure dans cette période particulière,
- informe les arbitres et observateurs que les observations pourront reprendre de suite compte tenu des circonstances exceptionnelles du calendrier et que des modifications dans les systèmes d'observations et de classements pourront avoir lieu en fonction de l'évolution éventuelle du système des compétitions,

- mettra en place des visio ou audio conférences par groupes pour les autres catégories en fonction des dates de reprise lorsqu'elles seront définies,
- rappelle à tous les arbitres et observateurs jeunes et seniors que leurs éventuelles indisponibilités doivent être à jour sur « MON COMPTE FFF » depuis mi-décembre ou « Portail des Officiels » depuis le 16 Février 2021.

INDISPONIBILITES

Compte tenu d'une reprise espérée des compétitions, la CRA demande à tous les arbitres et observateurs jeunes et seniors de mettre à jour leurs éventuelles indisponibilités dès maintenant sur « Portail des Officiels »..

REUNIONS ARBITRES ET

OBSERVATEURS

Des réunions en visioconférence et téléphoniques seront programmées par catégories et groupes. Les modalités et programmations vous seront communiquées ultérieurement.

Il est demandé aux arbitres de continuer à se maintenir au niveau physiquement individuellement selon les directives sanitaires.

AGENDA

Les formations initiateurs en arbitrage, FIA Futsal et rassemblement des espoirs féminines seront reprogrammées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

ATTENTION NOUVELLES

DISPOSITIONS

Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site de la LAURAFoot ainsi que sur le PV CRA où de nouvelles informations pourront vous être communiquées.

Recommandation de l'Assurance Maladie : aucun contact physique ni du coude, ni du poing.

ANNUAIRE DES OFFICIELS

L'édition 2020/2021 a été publiée. Elle a été transmise aux clubs par l'intermédiaire de Footclubs et aux officiels sur Mon Compte FFF rubrique Documents.

DESIGNATEURS

_	T	·
BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - <i>Mail</i> : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - <i>Mail</i> : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - <i>Mail</i> : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - <i>Mail</i> : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - Mail : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	☎ 06 76 54 91 25 - Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - <i>Mail</i> : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - <i>Mail</i> : jcvincent2607@gmail.com
VIGUES Cyril	Observateurs JAL Cand JAL	☎ 06 61 63 27 94 - Mail : cyril.vigues@laposte.net

CARNET NOIR

Christian ARNEAUDEAU a eu la douleur de perdre sa fille : la CRA lui présente ses sincères condoléances ainsi qu'à sa famille et les assure de tout leur soutien

Le Président, La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA Nathalie PONCEPT







CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2021

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents: MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs): Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

CARNET NOIR

Les membres de la Commission adressent leurs sincères condoléances à leur collègue Jean-Paul DURAND, suite au décès de son papa.

RECEPTION

S.C.AM. CUSSETOIS – 506255 – LUCAS Dylan (senior) – club quitté : BELLERIVE BRUGHEAS F. (550898)
Enquête en cours.

OPPOSITIONS, ABSENCES ou REFUS D'ACCORD

DOSSIER Nº 279

A.S. CHADRAC - 530348 - EDUARDS Josue (U19) - club quitté : A.S. ET. MATOURY (580898) - LIGUE DE GUYANE

Considérant la sollicitation du club de l'A.S. CHADRAC, dans un courriel daté du 30 janvier 2021, auprès de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations, souhaitant l'examen de ce dossier qui date du mois d'octobre 2020,

Considérant la demande d'accord formulée par le club de l'A.S. CHADRAC en date du 29 octobre 2020 restée sans réponse à ce jour,

Considérant que ce joueur possèdait une licence 2019/2020 en faveur du club quitté,

Considérant, malgré ce changement de club inter Ligues, la distance raisonnable entre les deux clubs ne permettant pas au joueur d'évoluer dans son ancien club,

Considérant la sollicitation de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations de la LAuRAFoot auprès de la Ligue quittée conformément à l'article 193 des RG de la FFF lui demandant d'enquêter auprès de son club,

Considérant l'absence de réponse de la Ligue quittée à la sollicitation de la Commission dans le délai imparti (avant le 11 Février),

Considérant que le club quitté n'a pas de motif réel à

s'opposer au départ,

Par ces motifs et devant l'absence de réponse du club quitté malgré la sollicitation de la Commission, celle-ci décide d'appliquer les dispositions de l'article 92.2 des RG de la FFF pour refus abusif et d'accorder cette Mutation Hors Période. Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 280

US SEMNOZ VIEUGY - 518058 - CHAMPAVERT Alex (senior U20) - club quitté : L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (504775)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission dans le délai imparti,

Considérant qu'il n'a pas de motif réel à s'opposer au départ,

Par ces motifs, la Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 281

<u>U.S. DE HYDS - 512268 - NOEL Geraud (senior)</u> - club quitté : U.S. BIACHETTE (520001)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission mais qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Par ces motifs, la Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 282

O. ST JULIEN CHAPTEUIL - 520784 - BOUTOUNIE Clarisse (senior F) - club quitté : ETOILE SPORTIVE AIGLONS BRIVISTE (506980) - LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE

Considérant la sollicitation du club de l'O. ST JULIEN CHAPTEUIL, dans un courriel daté du 27 janvier 2021, auprès de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations, souhaitant l'examen de ce dossier,

Considérant la demande d'accord formulée par le club de l'O. ST JULIEN CHAPTEUIL en date du 10 janvier 2021 restée sans réponse à ce jour,

Considérant que la joueuse possède une licence 2020/2021 en faveur du club quitté,

Considérant, malgré ce changement de club inter Ligues, la distance raisonnable entre les deux clubs ne permettant pas d'évoluer dans l'ancien club,

Considérant la sollicitation de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations de la LAuRAFoot auprès de la Ligue quittée conformément à l'article 193 des RG de la FFF, lui demandant d'enquêter auprès de son club,

Considérant l'absence de réponse de la Ligue quittée à la sollicitation de la Commission dans le délai imparti (avant le 14 Février),

Considérant que club quitté n'a pas de motif réel à s'opposer au départ,

Par ces motifs et devant l'absence de réponse du club quitté malgré la sollicitation de la Commission, celle-ci décide d'appliquer les dispositions de l'article 92.2 des RG de la FFF pour refus abusif et d'accorder cette Mutation Hors Période.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER Nº 283

ES CHILLY – 530036 - JACQUEMOUD Allan (U13) – club quitté : FOOTBALL CLUB DU HAUT-RHONE (590335)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donné ses explications,

Considérant qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Par ces motifs, la Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission, Secrétaire de la

Commission,

Khalid CHBORA Bernard ALBAN

SOYONS SPORT, RESPECTONS L'ARBITRE

COUPES

RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2021

Président : M. Pierre LONGERE. Présent : M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2020/2021



LE CALENDRIER DES TOURS

Samedi 6 et dimanche 7 Mars : 16ème de finale.

REGLEMENT:

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FMI:

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, sous peine de sanction financière.

TIRAGE AU SORT DES 16ème de FINALE DE LA COUPE DE FRANCE :

OLYMPIQUE LYONNAIS (L1) / FC SOCHAUX MONTBELIARD (L2) LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (N2) / FC LORIENT (L1) GFA RUMILLY VALLIERES (N2) / FC ANNECY (N1)

Pierre LONGERE, Vincent CANDELA,

Président de la Commission Secrétaire de séance



CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2021

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents: MM. ALBAN, BEGON, DURAND.

Assiste: MME GUYARD, responsable du service des licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs): Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

OPPOSITION, ABSENCE ou REFUS D'ACCORD

DOSSIER Nº 284

S.C.AM. CUSSETOIS – 506255 – LUCAS Dylan (senior) – club quitté : BELLERIVE BRUGHEAS F. (550898)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse de la part du club quitté quant à la demande d'accord de mutation hors période, Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donné ses explications,

Considérant qu'il fournit à l'appui de ces dernières un document signé par le joueur,

Considérant que celui-ci ne saurait être considéré comme une reconnaissance de dette mais seulement comme une fiche d'inscription répertoriant des informations,

Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission, Secrétaire de la

Commission,

Khalid CHBORA Bernard ALBAN

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

Procès-verbal du 30 Novembre 2020

CLIQUEZ ICI



